

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

05/09/2023

Date d'affichage :

19/09/2023

**SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mr TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle**

**Mme Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire de séance**

**Objet de la  
Délibération**

**N° 53**

**Participation de  
l'Association « La  
Rouge-  
Bruyère » pour  
l'achat de 6 cuves  
récupérateur  
d'eau de pluie**

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal sa décision d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2023 l'acquisition de 6 cuves de récupération d'eau de pluie pour installer à la Salle Communale et aux ateliers communaux.

- expose que l'Association « La Rouge-Bruyère » propose de participer à cette acquisition par l'octroi d'une subvention à la Commune de 9.750,00 € (neuf mille sept cent cinquante euros), étant donné que ces installations bénéficieront essentiellement à la « Rouge-Bruyère » pour l'arrosage les fleurs qu'elle plante sur tout le territoire communal.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'accepter la proposition de l'Association « La Rosemontoise » et le versement à la Commune d'une subvention d'un montant 9.750,00 € (neuf mille sept cent cinquante euros).
- **D'INSCRIRE** ce montant en recettes d'investissement.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois  
et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Extrait certifié conforme

**Le Maire**  
**Guy MICLO**

